

ANNEXE 1

Avancement au grade de la classe exceptionnelle Calendrier 2021/2022

Opérations	Dates
Notification aux agents promouvables, c'est à dire remplissant la condition d'ancienneté (vivier 1 et/ou vivier 2) via I-Prof, qu'ils doivent vérifier leur CV I-Prof	14 avril 2022
Constitution et actualisation, par ces agents, des fonctions et missions éligibles au titre du vivier 1 sur leur CV I-Prof avec envoi des <u>pièces justificatives</u> via I-Prof.	19 avril au 9 mai 2022
Phase de vérification des dossiers (vivier 1 et vivier 2)	9 mai au 16 mai 2022
Validation des dossiers et notification d'éligibilité ou de non éligibilité aux agents promouvables, au titre de l'un et/ou de l'autre vivier, via I-Prof	17 mai 2022
Transmission par les agents promouvables non-éligibles <u>au titre du vivier 1</u> des pièces justificatives de l'exercice de fonctions/missions qui <u>n'auraient pas été retenues</u>	18 mai au 1^{er} juin 2022
Information aux agents des suites données à leur demande de réexamen	3 juin 2022
Renseignement par l' IEN (ou par le supérieur hiérarchique pour les agents n'accomplissant pas de service d'enseignement), de l'avis littéral via I-Prof	7 juin au 14 juin 2022
Consultation par les enseignants éligibles des avis émis sur les dossiers par l'IEN (ou supérieur hiérarchique)	17 juin 2022
Publication du tableau d'avancement sur I-Prof	<i>En cours de détermination</i>